

## Les trois premiers louvetiers réunionnais intronisés hier Les nouveaux anges gardiens de la nature

La préfecture a présenté hier les trois premiers lieutenants de l'ouvetierie de La Réunion, dont la mission sera de réguler les espèces animales exotiques envahissantes et aider à lutter contre le braconnage. Mais la question des chiens errants n'est pas de leur ressort.

**"C**est l'un des plus anciens corps de France, créé il y a 1200 ans pour lutter contre la prolifération des loups, mais c'est une première à La Réunion" a rappelé hier le secrétaire général de la préfecture, Frédéric Joram, à l'occasion de la cérémonie d'intronisation des trois premiers lieutenants de l'ouvetierie de La Réunion.

Appelée de ses vœux en 2017 par le maire du Tampon André Thien-Ah-Koon pour lutter contre l'errance animale, la création d'une l'ouvetierie a bien été suivie d'effet. Sauf que ses missions, définies par l'État, n'englobent absolument pas cette problématique (lire par ailleurs).

"Leurs missions consisteront principalement à réguler les populations d'espèces animales sauvages exotiques envahissantes et de participer à la lutte contre le braconnage au soutien de la brigade nature océan Indien", a précisé Frédéric Joram, soulignant le caractère "nécessaire et urgent" de cet engagement afin de "protéger ce sanctuaire de la biodiversité qui est La Réunion, comme l'a reconnu l'Unesco en l'inscrivant au patrimoine mondial de l'humanité."

Triés sur le volet d'une dizaine de candidatures, ces passionnés de nature ayant moins de 75 ans ont pu justifier d'une pratique de la chasse depuis plus de cinq ans, de leur capacité à élever deux chiens de chasse et d'une excellente connaissance de l'environnement réunionnais et des espèces locales.

Leur premier chantier consiste en l'observation des cerfs de Java indésirables dans la Plaine d'Affouches, afin qu'ils restent cantonnés dans leur chasse. Mais ils auront par exemple à s'occuper de réguler les populations de mainates religieux qui menacent le gecko de Manapany ou des perruches à collier qui prolifèrent dans le sud au détriment d'espèces endémiques.

### "Donner de soi à la nature"



Mickaël Barret, 48 ans, aura la charge de l'arrondissement sud.

Employé communal, Mickaël Barret, 48 ans, est l'un des trois premiers lieutenants de l'ouvetierie de La Réunion. "Très heureux" d'avoir été sélectionné, ce chasseur passionné d'environnement se réjouit des missions qui les attendent, lui et ses deux collègues. "Nous sommes des fans de la nature, c'est notre passion" explique celui qui aura en charge l'arrondissement sud. "Ces responsabilités nous donnent une motivation encore plus grande à la nature."

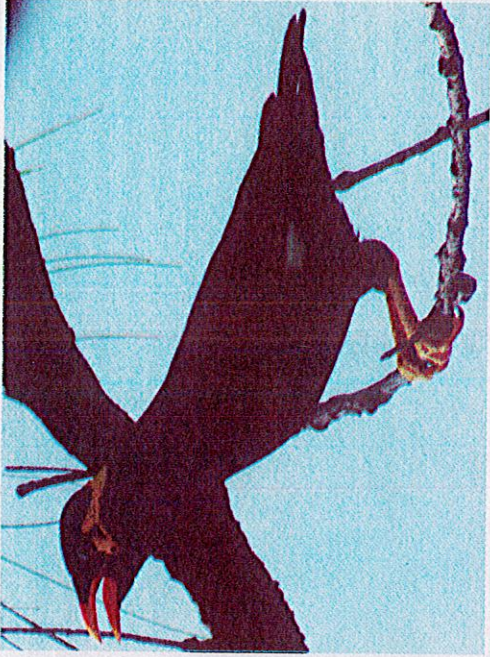


Serge Periamodely, Mickaël Barret et Harry Cuvelier, les trois premiers lieutenants de l'ouvetierie de La Réunion, ont été présentés hier (photos S. G.).

ration de chasse, Bertrand Noël, qui voit en ces louvetiers "des auxiliaires précieux dans la protection de l'environnement" et des relais avec les chasseurs "qui attendent beaucoup de la lutte contre le braconnage."

Une engagement qui honore d'autant plus ces trois amoureux de leur île qu'il est entièrement bénévole. Horrmis leur uniforme, toutes les dépenses qu'ils effectueront dans le cadre de leur mission seront à leur charge.

Sébastien Gignoux



Parmi les espèces invasives ciblées dans les missions des louvetiers, le mainate religieux (photo DR).

### L'errance animale pas au programme

Lorsqu'il réclame en décembre 2017 la création d'une l'ouvetierie à La Réunion, le maire du Tampon et président de la CASUD André Thien-Ah-Koon a en tête un objectif précis : l'éradication des meutes de chiens errants qui déciment poulaillers et élevages sur sa commune. Six mois plus tard, le préfet Amaury de Saint-Quentin semble l'avoir entendu en annonçant le recrutement de plusieurs lieutenants. Tout en faisant déjà entendre qu'ils n'auraient pas pour mission de tirer à vue les chiens nuisibles.

"La l'ouvetierie n'est pas une réponse à l'errance animale", a rappelé hier le secrétaire général de la préfecture. "Les lieutenants n'auront pas pour mission d'abattre les chiens errant, l'errance animale se combat par d'autres moyens", souligne Frédéric Joram. "L'errance animale relève du code rural", précise Serge Periamodely, porte-parole de la l'ouvetierie de La Réunion. "Les chiens sont classés comme animaux domestiques, alors que les missions de l'ouvetierie concernent les espèces sauvages et relèvent du code de l'environnement." À titre exceptionnel, si un chien dangereux s'introduisait dans une école par exemple, ils pourraient toutefois être réquisitionnés pour le neutraliser. Notée parmi les préoccupations des Réunionnais qui se sont exprimés dans le cadre de la rédaction du livre blanc de la sécurité intérieure, l'errance animale ne pourra donc pas être réglée par la nouvelle l'ouvetierie réunionnaise.



**Contrairement aux attentes de certains élus locaux, la l'ouvetierie n'a pas compétence à traiter des animaux domestiques.**